

**La Fédération Française de CycloTourisme confortée dans sa position de leader**

# **La Fédération Française deCycloTourisme confortée dans sa position de leader**

**La Fédération Française de CycloTourisme confortée dans sa position de leader.**

**La FFCT est de nouveau délégataire, par l'Etat, pour son activité "cyclotourisme" route et VTT jusqu'au 31 décembre 2012.**

## **Qu'est-ce que la délégation ?**

Dans chaque discipline sportive une seule fédération française agréée reçoit du ministère de la Santé, de la jeunesse, des sports, et de la vie associative une délégation.

La Fédération française de cyclotourisme a reçu cette mission de service public pour les quatre prochaines années par un arrêté paru au journal officiel le 31/12/2008.

La FFCT est donc de nouveau délégataire pour l'activité cyclotourisme définie comme suit : activité touristique à vélo dont la pratique sportive s'exerce au cours de manifestations qui comportent le triptyque tourisme, sport-santé, culture, sans recherche de la plus grande vitesse et sur un parcours à effectuer dans un laps de temps maximum déterminé.

*« Une fédération délégataire édicte les règles techniques propres à sa discipline et les règlements relatifs à l'organisation de toute manifestation ouverte à ses licenciés, stipule l'article L131-16 du Code du sport. C'est la reconnaissance essentielle de la part de l'Etat. »*, explique Jean-Michel Richefort, Directeur Technique National.

## **Qu'apporte la délégation à la FFCT ?**

Cette reconnaissance conforte notre positionnement d'acteur majeur de la randonnée et du tourisme à vélo en France. De ce fait la FFCT doit être consultée pour tout sujet relatif à la formation, l'encadrement de la pratique, la sécurité des pratiquants et le développement du cyclotourisme.

Par la délégation, la fédération est habilitée à édicter ses normes techniques et de sécurité ainsi que ses propres règlements en matière d'organisation de manifestations sportives auprès de ses licenciés.

*"Une position de leader que la FFCT entend bien affirmer au cours de l'olympiade à venir."* précise le DTN.